

lors des convois et par un règlement fait et signé par le cardinal de Tencin le 21 septembre 1753 la cire est donnée au curé. Ce règlement est transcrit par moi sur le journal le 7^e janvier 1754, et les copies originales sont dans le coffre-fort. L'exécution de ce règlement n'est pas facile en égard à l'opiniâtreté des habitants et aux mauvais usages introduits dans cette paroisse à cause de fréquentes mutations de prêtres qui l'ont desservie. Peu à peu nous le ferons mettre à exécution pour ce qui regarde l'administration de la Luminaire et des courriers de la Confrérie. Il doit y avoir incessamment deux troncs dans l'église que le sieur curé fait faire à ses frais.

Orent pro rectore, successores benevoli.

1754

Curé: Ranchon, vicaire: Valentin.

1^{er} Luminier: Jacques Petel; 2^{me}: Pierre Meyseiller.

Porteur de plat: Joug, père.

1^{er} Courrier: Michel Défarges; 2^{me} François Défarges (frères).

Pendant l'année 1754, le sieur curé n'a rien négligé pour faire contribuer MM. les bourgeois aux réparations de l'église. De tous les environs l'église de Saint-Cyr est la plus pauvre, attendu que depuis 80 ans il ne s'y était rien fait: une grange mal couverte ressemblait à cette église; point de linge dans la sacristie, deux vieux coffres et une chaise servaient de confessionnal et d'entrepôt pour tout. Les deux caves de l'église ont été creusées par les habitants et le sieur curé a payé les ouvriers et les cadettes qui sont